

CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 1 - RESERVANT

SOCIETE : ...ICADE CAPRI N° R.C.S. :784 606 576 RCS NANTERRE.....
Représentée par Président ...Monsieur Antoine FAYET.....
SIEGE SOCIAL : Millénaire 1 – 35 rue de la gare – 75168 PARIS Cedex 19 CAPITAL : 24 624 000 €

ARTICLE 2 - NOM ET ADRESSE DU RESERVATAIRE

	NOM	PRENOM	DOMICILE
M			
M			

Réservataires solidaires

ARTICLE 3 - ADRESSE ET NUMERO DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

- Adresse de l'ensemble immobilier : ...17/25 avenue Paul Santy – 69008 LYON.....
- Permis de construire : ...PC 69 388 05 0547

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES BIENS OBJET DU PRESENT CONTRAT

APPARTEMENT	TYPEe	SURFACE HABITABLE	PARKING ou BOX	CAVE - CELLIER
NT				
N°			N°	N°
.....
.....

ARTICLE 5 - LIVRAISON PREVISIONNELLE: 3^{ème} trimestre 2009

ARTICLE 6 - DELAI PREVU POUR LA REALISATION DE LA VENTE

6 - 1 : Cas où les travaux ont commencé à la signature du présent contrat
L'acte notarié de vente devra être signé par le réservataire dans un délai d'1 mois et 8 jours à compter de la notification de l'offre de vente par le notaire. Cette notification par le notaire interviendra au plus tard dans un délai de :3 . mois courant à compter de la réception du présent contrat.

6 - 2 : Cas où les travaux n'ont pas commencé à la signature du présent contrat
6 - 2 - a : Confirmation sera faite par le réservant au réservataire de la réalisation de l'opération au plus tard le : 1^{er} trimestre 2008
6 - 2 - b : L'acte notarié de vente devra être signé par le réservataire dans un délai d'1 mois et 8 jours à compter de la notification de l'offre de vente par le notaire. La notification de l'offre de vente par le notaire interviendra au plus tard dans un délai demois à compter de la confirmation de la réalisation de l'opération immobilière prévue à l'article 6 - 2 a ci-dessus.

ARTICLE 7 - PRIX

	HORS TAXES	TVA (19,6 %)	TOUTES TAXES COMPRISES
Logement (s) avec annexes N° :
N° :
Emplacement (s) de parking ou box : N° :
Cellier, cave N° :
TOTAL :

Le prix est ferme et définitif à la réservation et les biens désignés ci-dessus constituent un tout indissociable.

ARTICLE 8 - ECHELONNEMENT DE PAIEMENT DU PRIX EN FONCTION DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET DANS LA LIMITE DES PLAFONDS LEGAUX

	POURCENTAGE	CUMUL
Avant l'achèvement des fondations	30 %	30 %
A l'achèvement des fondations	5 %	35 %
Plancher haut R. de C	20 %	55 %
A la mise hors d'eau	15 %	70 %
Cloisons achevées	15 %	85 %
A l'achèvement de l'immeuble	10 %	95 %
Le solde à la livraison	5 %	100 %

ARTICLE 9 - PRET(S)

OUI - NON

BANQUE :
MONTANT :

ARTICLE 10 - DEPOT DE GARANTIE

MONTANT :
DEPOSITAIRE : Maître GINON.....

ARTICLE 11 - MODALITES PARTICULIERES

.....
FAIT à, le

La Société (Réservant)
Pour la S.C.I.

Le Réservataire
(le Réservataire déclare avoir pris connaissance des conditions
générales ci-contre et y avoir apposé ses paraphes)